



Programme de formation : recyclage spéléologie

JOUR 1

8h45 - 12h30

- Accueil et contexte réglementaire du recyclage en spéléologie
- Rappel des techniques d'encadrement en lien avec la pratique professionnelle

13h30 - 18h

- Accidentologie : présentation des données récentes et analyse du risque
- Nouveauté matériel
- Partage d'expérience sur l'enseignement

JOUR 2

9h - 12h30

- Réglementation de la pratique professionnelle
- Gestion d'accident en spéléologie

13h30 - 18h

- Organisation de séjour et « tout compris »
- Actualités et nouveautés fiscales

JOUR 3

9h - 12h30

- > Prise en charge de la victime
- > Déclenchement secours

13h30 - 18h Atelier thématique au choix

1ère thématique :

- Auto secours et manipulation de sécurité
- Cas concret

2ème thématique :

- Perfectionnement des manipulations techniques en spéléologie
- > Evolution des matériels

à Vallon-Pont-d'Arc (SEGE ADMINISTRATE)
Centre européen des sports de nature
Passage François Lecler - BP 38
07150 Vallon-Pont-d'Arc
Tél. 04 75 88 15 10

Mail. accueil.vallon@creps-rhonealpes. sports.gouv.fr à Voiron
Campus de la Brunerie
Bâtiment Incilab Formation
38500 Voiron
76L 04 76 35 67 25 / 04 76 35 67 84
Mail. accueil.voiron@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Le CREPS à Lyon Maison Régionale des Sports 68 avenue Tony Garnier 69007 Lyon

Tél. 06 45 53 17 22

Mail. accueil.lyon@creps-rhonealpes.
sports.gouv.fr

Les objectifs :

La participation au stage de recyclage vise à actualiser des connaissances professionnelles et à vérifier le maintien des compétences professionnelles en matière de sécurité du titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « spéléologie », du titulaire du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « spéléologie ».

Objectifs de la formation :

- Module 1 : Analyser les risques et l'accidentologie
 - o Etre capable de partager les données qualitatives et quantitatives
 - Etre capable d'analyser les risques liés aux conditions de pratiques et au facteur humain
 - Etre capable de prévenir les accidents en spéléologie
- Module 2 : Prendre en compte l'évolution du cadre juridique, réglementaire et sociétal
 - Etre capable d'analyser les pratiques professionnelles et la déontologie
 - Etre capable d'étudier la jurisprudence générale dans les sports de nature
 - Etre capable d'actualiser les connaissances réglementaires locales, nationales et européennes
- Module 3 : Actualiser en situation les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours
 - o Etre capable d'intervenir auprès d'une personne en détresse urgente ou imminente
 - Etre capable d'appliquer les techniques de secourisme en milieu naturel
 - Etre capable de maîtriser les étapes du déclenchement des secours
- Module 4 : Actualiser en situation les compétences techniques et pédagogiques
 - Etre capable d'appréhender l'évolution des matériels et des matériaux
 - Etre capable de s'approprier l'évolution des techniques
 - o Etre capable de partager les techniques d'enseignement

Les titulaires du DEJEPS / DESJEPS Spéléologie sont soumis à un recyclage tous les 6 ans pour pouvoir exercer leur activité.

Celui-ci intervient au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'obtention du diplôme ou de l'attestation du précédent recyclage.

> Test et positionnement avant la formation :

Il n'y a pas de test de sélection, ni de positionnement. L'inscription est à effectuer en ligne sur le site du CREPS : https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formation.fiche-RECYCL-DE-SPELEO-07

Les places sont attribuées sur dossier complet et validé par nos services.

Les modalités de la formation :

Le recyclage escalade et canyonisme dure 3 jours pour une durée de 24 heures. Cette formation ne comporte pas de période de stage en structure professionnelle.

> Le public visé :

Pour les titulaires du :

- DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « spéléologie ».
 ET/OU
- DES JEPS spécialité « performance sportive » mention « spéléologie ».

Les pré-requis :

- Être titulaire du DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « spéléologie ».
 ET/OU
- Être titulaire du DES JEPS spécialité « performance sportive » mention « spéléologie ».

Moyens pédagogiques mis en œuvre

Mise en situation pratique au sein de l'établissement

> Aucune évaluation car c'est un recyclage de l'environnement spécifique